VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
(Décret 969-2005)

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, tenue sans la présence du public le 15 décembre 2020 à 18 h 30.

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux, held without public presence on December 15, 2020, at 6:30 p.m.

---

20 1233

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

Selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes,* le Conseil doit adopter son budget municipal entre le 15 novembre et le 31 décembre, ou le 31 janvier suivant lors d'une année d'élection (article 474.1°).

La greffière, conformément à l'article 474.2 de la même Loi, a donné avis public à l'effet que le Conseil tiendrait une séance extraordinaire le 15 décembre 2020 à 18 h 30 aux fins de l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2021. Cet avis a été publié le 4 décembre 2020 sur le site Internet de la Ville et affiché aux endroits usuels dans la Ville, le même jour.

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil adopte un budget de 92 508 000 $ pour les dépenses et revenus de l'exercice financier 2021 ;

QUE les dépenses soient réparties selon les activités présentées dans le Tableau 1 ;

QUE les sources de revenus pour l'année 2021 soient établies telles que présentées dans le Tableau 2 ; et

QUE les taux de taxation pour l'année 2021 soient fixés tels que présentés dans le Tableau 3 :

ADOPTION OF THE 2021 MUNICIPAL BUDGET

In conformity with the *Cities and Towns Act*, the Council shall, between November 15 and December 31, or the following January 31 during a year in which a general election is held, adopt its municipal budget (Section 474. 1°).

In accordance with Section 474.2 of the same Act, a public notice was given by the City Clerk to the effect that a special sitting of Council would take place at 6:30 p.m. on December 15, 2020, for the adoption of the 2021 municipal budget. This notice was published on the City website and at the regular places in the City, on December 4, 2020.

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council adopt a budget of $92,508,000 for the expenses and revenues for the 2021 fiscal year;

THAT the expenses be allocated according to the activities, as presented in Schedule 1;

THAT the sources of revenues for the year 2021 be established, as presented in Schedule 2; and

THAT the tax rates for the year 2021 be established, as presented in Schedule 3:

... 2

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

(signé) Sophie Valois
Greffière / City Clerk

COPIE CONFORME, le 16 décembre 2020.

Sophie Valois, Greffière / City Clerk

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
(Décret 969-2005)

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux, tenue sans la présence du public le 15 décembre 2020 à 18 h 30.

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux, held without public presence on December 15, 2020, at 6:30 p.m.

---

20 1233 (suite)

Tableau 1 / *Schedule 1* Dépenses / *Expenses*	
Administration	7 613 000 $
Sécurité publique	1 654 400 $
Transport	9 619 900 $
Hygiène du milieu	4 829 200 $
Aménagement, urbanisme et développement	1 248 900 $
Loisirs et culture	16 975 300 $
Service de la dette	6 000 000 $
Quote-part – agglomération	44 567 300 $
Total des dépenses	**92 508 000 $**
Tableau 2 / *Schedule 2* Revenus / *Revenues*	
Revenus autres que la taxation	9 013 400 $
Taxe d'améliorations générales	3 155 800 $
Taxe d'améliorations locales	835 900 $
Taxe d'eau	3 504 600 $
Taxe sur les immeubles non résidentiels	18 954 100 $
Taxe sur les terrains vagues desservis	331 600 $
Taxe foncière générale	56 712 600 $
Total des revenus	**92 508 000 $**
Tableau 3 / *Schedule 3* Taux de taxation / *Tax rates*	
Taxe résiduelle	0,898 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des immeubles de 6 logements ou plus	0,898 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des immeubles non résidentiels	3,470 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe des terrains vagues desservis	1,796 $ / 100 $ d'évaluation
Taxe d'eau pour maison unifamiliale	220 $ par unité
Taxe d'eau pour immeuble à appartements et condominium	155 $ par unité
Taxe d'eau duplex, triplex et quadruplex	155 $ par unité
Résidences pour personnes âgées	70 $ par unité
Piscines publiques	600 $ par unité
Piscines immeubles à appartements	300 $ par unité
Taux d'intérêt et pénalité / *Interest rate and penalty*	
Intérêt exigible sur arrérages de taxes	9 %
Pénalité exigible sur arrérages de taxes	5 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2020-900-0265

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

(signé) Sophie Valois
Greffière / City Clerk

COPIE CONFORME, le 16 décembre 2020.

Sophie Valois, Greffière / City Clerk